

Département : NORD	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Nombre de Conseillers en exercice	33
Commune : DENAIN		Nombre de Conseillers présents	22
		Nombre de suffrages exprimés	30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame LEMOINE Solange** délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

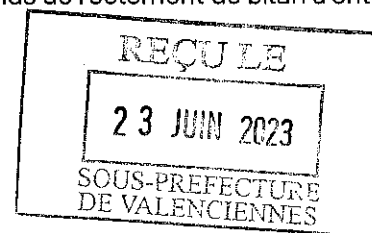
DELIBERATION N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	162 400,25			4 104 141,34	162 400,25	4 104 141,34	N. de Conseillers Présents : 22
Opérations de l'exercice	13 952 814,74	10 344 324,53	22 559 687,36	29 796 756,00	36 512 502,10	40 141 080,53	
TOTAUX	14 115 214,99	10 344 324,53	22 559 687,36	33 900 897,34	36 674 902,35	44 245 221,87	N. de suffrages Exprimés : 30
Résultats de clôture	3 770 890,46			11 341 209,98	3 770 890,46	11 341 209,98	Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : (1) 5
Restes à réaliser	4 889 976,40	1 754 792,03			4 889 976,40	1 754 792,03	
TOTAUX CUMULES	8 660 866,86	1 754 792,03		11 341 209,98	8 660 866,86	13 096 002,01	
RÉSULTATS DEFINITIFS	6 906 074,88			11 341 209,98		4 435 135,15	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Ont signé au registre des délibérations : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON

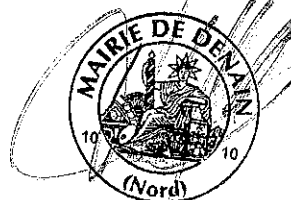
Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*)

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS

(7) Se sont abstenus au Compte Administratif du Budget Principal : MM. FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN

Le secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,
Madame le Maire



Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits et les excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le